

ATTENTION : le document est RECTO/VERSO merci de compléter correctement votre demande.
Une fois le Bon de Séjour édité, il sera impossible de rajouter des participants au séjour.

ESPACE CULTUREL DE : **RÉSERVÉ À L'ESPACE CULTUREL**

COMMANDE N°

Logement attribué :

CALCUL DE LA TAXE DE SÉJOUR :

COMMANDE N°

QF	Prix de la location	Nombre de nuitée.s	Nombre d'adulte.s	Nombre d'enfant.s	Montant de la taxe de séjour

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR.SE :

Situation : Actif.ve SNCF Retraité.e SNCF Actif CASI Chambéry Retraité.e CASI Chambéry

NOM de l'agent :

PRÉNOM de l'agent :

Adresse postale :

Tél portable : / Email :

Votre CASI d'origine : / N° de CP :

CHOIX DU SÉJOUR :

1er choix :

Date d'arrivée :/...../..... Date du départ :/...../..... Nombre de nuitée.s :

2nd choix :

Date d'arrivée :/...../..... Date du départ :/...../..... Nombre de nuitée.s :

Logements :

4 places 4 places équipé PMR* 6 places 6 places + 1 place 8 places

*Personnes à mobilité réduite

INFORMATIONS DES PARTICIPANTS :

NOM	PRÉNOM	PARENTÉ avec le demandeur	DATE DE NAISSANCE (obligatoire)
L'agent :			

TOTAL DE PARTICIPANTS :
(obligatoire)

.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

APPLICABLES AUX LOCATIONS DE GÎTES DE CHAMONIX PATRIMOINE DU CASI DE CHAMBÉRY

VOTRE SÉJOUR :

Arrivée à partir de 16h, et départ avant 10h.

En basse saison, aucune priorité ne sera mise en place. En haute saison, priorité aux réservations à la semaine (du samedi au samedi). Les demandes à la nuitée sont possibles mais une réponse sera donnée uniquement 3 semaines avant le jour du départ.

Attention, la présence du cheminot ayant effectué la réservation est obligatoire pour toute la durée du séjour. Sous réserve de se voir refuser la location, et le remboursement de celle-ci.

COMMENT S'INSCRIRE :

1) Compléter votre demande. Exprimer un ou deux choix de dates selon les disponibilités des gîtes et le nombre de participants.

2) Votre dossier d'inscription doit être complet, dûment rempli, signé et accompagné du règlement (par chèque uniquement voir «Règlement»).

3) Déposer votre demande

Pour les cheminot.es du CASI Chambéry :

Déposer une demande d'inscription auprès d'un Espace Culturel du CASI Chambéry.

Pour les cheminot.es HORS Casi Chambéry :

Demande d'inscription à adresser de préférence par mail, à

ec.bourgenbresse@casichambery.fr .

Ou par envoi postal à l'adresse suivante :

Espace Culturel de BOURG EN BRESSE

«Service Gîtes» Avenue Pierre SEMARD

01000 BOURG EN BRESSE

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou relevé de pension SNCF (OU justificatif de domicile + copie du pass carmillon pour les retraités)

- Copie du dernier avis d'imposition du foyer fiscal 2024 (sur les revenus de 2023). Pour les couples n'ayant pas d'avis d'imposition commun, fournir les 2 avis d'imposition avec une adresse commune.

En cas d'absence du document, votre demande sera facturée au tarif maximum.

RÈGLEMENT :

- Votre règlement total du séjour doit se faire en 3 chèques libellés à l'ordre du CASI Chambéry :

- › 1er chèque d'acompte de 30 % encaissé à la confirmation du séjour,
- › 2ème chèque du solde restant encaissé au début du mois du séjour.
- › 3ème chèque pour la taxe de séjour encaissé le mois suivant du séjour.

Chèques de caution :

Conformément au règlement intérieur à votre arrivée aux gîtes,

› Deux chèques de caution vous seront demandés :

- › 300€ de caution pour les dégâts matériels
- › 50€ de caution pour le nettoyage non effectué

Ces deux chèques seront détruits ou vous seront renvoyés dans les 48h après la fin de votre séjour. Pour le renvoi, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle.

Pour toute inscription à un mois et demi d'un séjour, NE FAIRE QU'UN SEUL CHÈQUE du montant total.

VALIDATION DU DOSSIER :

En cas de dossiers incomplets, votre demande ne sera pas traitée..

Votre demande d'inscription ne sera définitive qu'après confirmation par le «Service Gîtes» du CASI de Chambéry.

CALCUL DES QUOTIENTS FAMILIAUX :

Diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales de l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus année 2023) sans effectuer de déduction ou de réduction.

La tranche 10 sera appliquée si l'avis d'imposition n'est pas fourni.

QUOTIENTS	Revenu fiscal de référence
QF 1	Inférieur à 6000 €
QF 2	6 001 à 8 000 €
QF 3	8 001 à 10 000 €
QF 4	10 001 à 12 000 €
QF 5	12 001 à 14 000 €
QF 6	14 001 à 16 000 €
QF 7	16 001 à 18 000 €
QF 8	18 001 à 21 000 €
QF 9	21 001 à 25 000 €
QF 10	Supérieur à 25 001 €

ANNULATION :

Annulation du fait de l'agent :

Pour toute inscription confirmée par le «Service Gîtes», suivie d'une annulation, la somme de 10 € sera retenue pour frais de dossier.

› Du 30ème au 10ème jour avant la date du séjour : retenue de 50% du montant total.

› Du 10ème à la veille du séjour : retenue de 75% du montant total.

› En cas de non présentation le 1er jour, retenue à 100% sur les frais de séjour.

*Sauf en cas de force majeure sur justificatif : raisons médicales, décès ou hospitalisation de l'un des participants, d'un ascendant ou descendant direct, retour à l'emploi du conjoint.

Annulation du fait du CASI de Chambéry :

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, le CASI de Chambéry peut être amené à supprimer tout ou une partie des prestations prévues.

Le souscripteur s'oblige à accepter l'ensemble des conditions fixées par le présent règlement.

***Je m'engage à séjourner dans le gîte que j'ai retenu à mon nom.**

***Les enfants mineurs ne peuvent séjourner seuls, présence d'un responsable légal obligatoire durant le séjour.**

A le...../...../.....

Signature du Souscripteur

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

N° QF	Somme	N° de chèque	Banque
1er chq. (30%)			
2 nd chq. (solde)			
chq taxe de séjour			